

Mémo charte des éco-événements / manifestations (en intérieur ou en extérieur)

à destination des organisateurs

Définition :

Une manifestation éco-exemplaire est un événement où des actions ont été mises en œuvre pour réduire l'empreinte écologique.

Introduction :

La commune de Ville-la-Grand, de par sa volonté politique en faveur de la Transition écologique s'engage à promouvoir des événements davantage respectueux de l'environnement.

Il est demandé aux organisateurs de s'engager aux côtés de la Ville sur ces différentes démarches en mettant en œuvre les actions ci-dessous, chaque fois que possible.

1. Alimentation Durable (= locale, + végétale, de saison, + de bio)

Proposer une restauration écoresponsable, en lien avec le projet alimentation de la Ville :

- Produits locaux** : Privilégier les producteurs et fournisseurs situés à proximité pour réduire l'empreinte carbone.
- Produits de saison** : Proposer des repas avec des ingrédients qui respectent la saisonnalité en région AURA.
- Label de qualité** : Intégrer des produits issus de l'agriculture biologique et/ou du commerce équitable, ou encore certifiant une qualité (ex : Label Rouge).
- Option végétarienne ou végétalienne** : Encourager une réduction de la consommation de viande en proposant des alternatives végétariennes.
- Réduction du gaspillage alimentaire** : Mettre en place des systèmes anti-gaspillage (quantités adaptées, doggy bags, partenariats avec des associations locales pour redistribuer les invendus).

2. Eviter la production de déchets

Les organisateurs sont invités à réduire au maximum les déchets et à assurer une gestion efficace de leur recyclage :

- Conditionnement** : Réduire au maximum les emballages en achetant en vrac ou en grand conditionnement. Proposer un service au verre depuis des grandes bouteilles et bannir les canettes individuelles.

- Vaisselle** : La vaisselle à usage unique étant interdite depuis 2021, il faut privilégier les matériaux compostables, recyclables ou réutilisables (type écocup).
- Supports de communication** : Limiter la quantité de supports papier (flyers). Favoriser des supports de communication papier en papier recyclés et avec encre végétale.
- Tri sélectif*** : Installer des poubelles de tri sur le site avec une signalétique claire pour le public (verre, plastique, papier, déchets alimentaires).
- Bio déchets Compostage***: Si possible, organiser le compostage des déchets organiques ou leur redirection vers des filières de méthanisation.

** Indiquer vos besoins de poubelles dans la fiche de prêt de matériel de la Ville et de l'Agglomération fournie avec le dossier d'organisation événementiel.*

3. Communication et Sensibilisation

Informé et éduquer les bénévoles sur les pratiques écologiques :

- Formation en amont** : Sensibiliser les bénévoles aux éco gestes qui doivent être pratiqués pour cet événement (amont, pendant et aval).
- Signalétique sur place** : Installer des panneaux pédagogiques pour guider le public sur les pratiques de tri et de réduction des déchets.

Contacts:

- **Demande d'écocup et conseils sur la gestion des déchets, le tri:** Annemasse Agglo / Service prévention des déchets

→ Sanaa GHAZI: sanaa.ghazi@annemasse-agglo.fr

- **Demande de matériel de tri:** Commune de Ville-la-Grand / PVCA

→ Sandrine PENZ: sandrine.penz@vlg.fr

- **Conseils, renseignements pour conduire une éco manifestation:** Commune de Ville-la-Grand / Service Transition écologique

→ Audrey ROMAND: audrey.romand@vlg.fr